

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS2860

présenté par
Mme Rist, rapporteure

ARTICLE 39

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de supprimer cet article, lequel transpose les dispositions de l'accord national interprofessionnel du 15 mai 2023 de la branche AT-MP ayant un à figurer dans un projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Un temps de concertation supplémentaire entre les partenaires sociaux signataires de l'accord apparaît en effet important, sur un sujet particulièrement sensible. Cet amendement de suppression vise à le rendre possible.